



Paris, le 4 Décembre 2019,

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Une nouvelle victoire juridique
pour l'UNAF et Agir pour l'Environnement.
L'ANSES et Dow Agrosiences, filiale de Dow Chemical, multinationale
de l'agrochimie, condamnées : deux insecticides « tueurs d'abeilles »
interdits définitivement**

Au terme d'une procédure contentieuse engagée conjointement par l'Union nationale de l'apiculture française et Agir pour l'Environnement contre l'autorisation de mise sur le marché du Transform et du Closer, deux insecticides tueurs d'abeilles, le tribunal administratif de Nice vient de condamner la société Dow Agrosiences et l'Agence nationale de sécurité sanitaire et environnementale (ANSES).

Les deux autorisations de mise sur le marché de ces insecticides sont définitivement annulées et l'ANSES et la société Dow Agrosiences ont été conjointement condamnées à payer 1500 euros chacune aux deux ONG requérantes.

Dow Agrosiences est une filiale de Dow Chemical, associée à la catastrophe de Bhopal en Inde en 1984. Le chiffre d'affaires de Dow Agrosiences est de 7,1 milliards de dollars et l'entreprise compte parmi les plus grandes multinationales de l'agrochimie.

Pour l'Union nationale de l'apiculture française, Agir pour l'Environnement, cette décision de justice confirme que le processus d'autorisation de mise sur le marché de pesticides est faillible et nécessite d'être revu en profondeur afin d'éviter qu'à l'avenir, la précipitation soit la norme et la prise en compte du principe de précaution l'exception.

Lire la décision du Tribunal administratif de Nice : <https://bit.ly/2Pckm8L>

CONTACT PRESSE

UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANCAISE - Anne HENRIOT - Tel. 06 07 03 17 56

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT : Stephen KERCKAHOVE – Tel 06 06 88 52 66